

OBJET : Modification temporaire et partielle des conditions de stationnement avenue Drouot à Villemomble
[Nomenclature « Actes » : 6.1 Police municipale]

Le Maire de Villemomble,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-24, L2213-1 et suivants, L2214-3, L2521-1 et L2521-2,

VU le Code de la Route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-25, R417-1 et suivants, R417-9 et suivants,

VU la délibération n° 1 du 7 juillet 2023 relative au règlement du stationnement payant sur voirie,

VU la décision n°DC2023-50 relative au règlement du stationnement payant sur voirie,

VU l'arrêté n° 2006/14-ST, en date du 6 février 2006, limitant à 72 heures consécutives la durée du stationnement ininterrompu d'un véhicule sur la voie publique,

VU l'arrêté en date du 25 mars 1985 instituant la mise en place d'un stationnement unilatéral alterné dans toutes les voies de la commune,

CONSIDERANT que les travaux de pose d'un système de lutte contre l'incendie nécessitent la modification temporaire et partielle des conditions de stationnement avenue Drouot à Villemomble,

ARRÈTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules est interdit avenue Drouot à Villemomble des deux côtés au droit et face au n° 23 sur 10 ml du 24 novembre 2025 au 05 décembre 2025 entre 09h00 et 16h00 et suivant l'avancement des travaux.

Article 2 : Les fouilles sur le trottoir et la chaussée devront être pontées en dehors des heures effectives de travail.

Article 3 : La circulation des piétons sera déviée vers le trottoir opposé en empruntant les passages piétons les plus proches.

Article 4 : La vitesse est limitée à 30 km/h dans la zone des travaux.

Article 5 : La société VEOLIA FRANCILIANE chargée de l'exécution des travaux sera responsable de la mise en place et de l'entretien de la signalisation conforme au Code de la Route et notamment des panneaux interdisant le stationnement jusqu'à l'achèvement des travaux ainsi que ceux indiquant le cheminement des piétons en toute sécurité.

Article 6 : Dans le respect de la réglementation et 72h00 avant le début des travaux par l'entreprise, la signalisation relative à l'interdiction de stationner sera mise en place sur un support stable et le présent arrêté affiché sur place. Cette mise en place devra être constatée par la police Municipale (01 49 35 25 76).

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront déférés devant les tribunaux compétents.

Article 8 : La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être prescrite, sans délai, par un officier de police judiciaire territorialement compétent ou le chef de service de la police municipale.

Article 9 : Le présent arrêté sera notifié à la société VEOLIA FRANCILIANE, 63 rue de Verdun, 93160 Noisy-le-Grand.

Article 10 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig – 93558 – Montreuil Cedex ou sur l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Messieurs les Officiers du Corps de Sapeurs-Pompiers de Villemomble.

Article 12 : Ampliation du présent arrêté sera adressée, pour exécution, à :

- Madame la commissaire de police du Raincy/Villemomble,
- Service Police Municipale.

Fait à Villemomble, le 14 novembre 2025

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué



Jean-Christophe GERBAUD

De: SENNANE, Lynda <lynda.sennane@veolia.com>
Envoyé: jeudi 6 novembre 2025 10:47
À: DENIEL Claude
Cc: Interventions Techniques LEAUDIDF; Belabbes HADJ-ABBES; Vincent YON;
Objet: Clémence FARJAT; RAUCHMAUL Jean-Paul; Service Techniques - Voirie
Confirmation date travaux - Affaires N°6364912 / 6364869 : 25 AV DROUOT / 98 BD
D'AULNAY à VILLEMOMBLE
Pièces jointes: CROQUIS 25 AV DROUOT - VILLEMOMBLE - Affaire N°6364912 BI (2).pdf; CROQUIS
98 BD D'AULNAY - VILLEMOMBLE - Affaire N°6364869.pdf

Bonjour Mr Deniel,

Pour faire suite à notre échange, je vous confirme la planification de vos travaux pour les 2 affaires citées en objet, le **24/11/2025 à partir de 09H.**

Important le jour des travaux :

- Votre présence reste obligatoire sur site afin de faciliter et/ou donner l'accès à l'équipe travaux,***
- Ne pas prévoir de co activité à proximité de nos ouvrages,***
- Réalisation d'une protection contre le roulement sur la BI temporaire et définitive par le client,***
- Installation de poteaux rouges de chaque côté, à une distance de 1 mètre de la BI à réaliser par le client,***
- La dalle de répartition et la palissade doivent être enlevées pour les travaux.***
- ATTENTION : Pas de travaux sous échafaudages.***

Pour la bonne réalisation de nos travaux, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes mentionnées sur votre devis afin d'éviter tout report.

Je reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

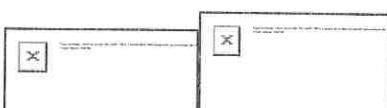
Bien cordialement,

Lynda Sennane

Service Planification des Interventions

Unité Interventions Techniques (MARNE)

Tél : 01 41 97 57 69 / 07 77 36 04 96





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

803283510
cerfa
N°14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : SENANE Prénom : Lynda

Dénomination : Veolia-FRANCILIANE-HORS CANA Représenté par :

Adresse Numéro : 63 Extension : Nom de la voie : RUE DE VERDUN

Code postal 93160 Localité : NOISY LE GRAND Pays : France

Téléphone 0777360496 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : lynda.sennane@veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal _____ Localité : _____ Pays :

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____

Adresse Numéro : 25-25 Extension : Nom de la voie : Avenue Drouot

Code postal 93250 Localité : VILLEMOMBLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Branchement d'eau pour BI/PI 100mm sans compteur

N° de chantier délivré par la Collectivité⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : 24.11.2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1.5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1.5 Date de début de réglementation 24.11.2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers poids lourds **Stationner**véhicules légers poids lourds **Dépasser**véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/hItinéraire de déviation (*à préciser par sens*) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom :

Prénom :

Dénomination :

Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

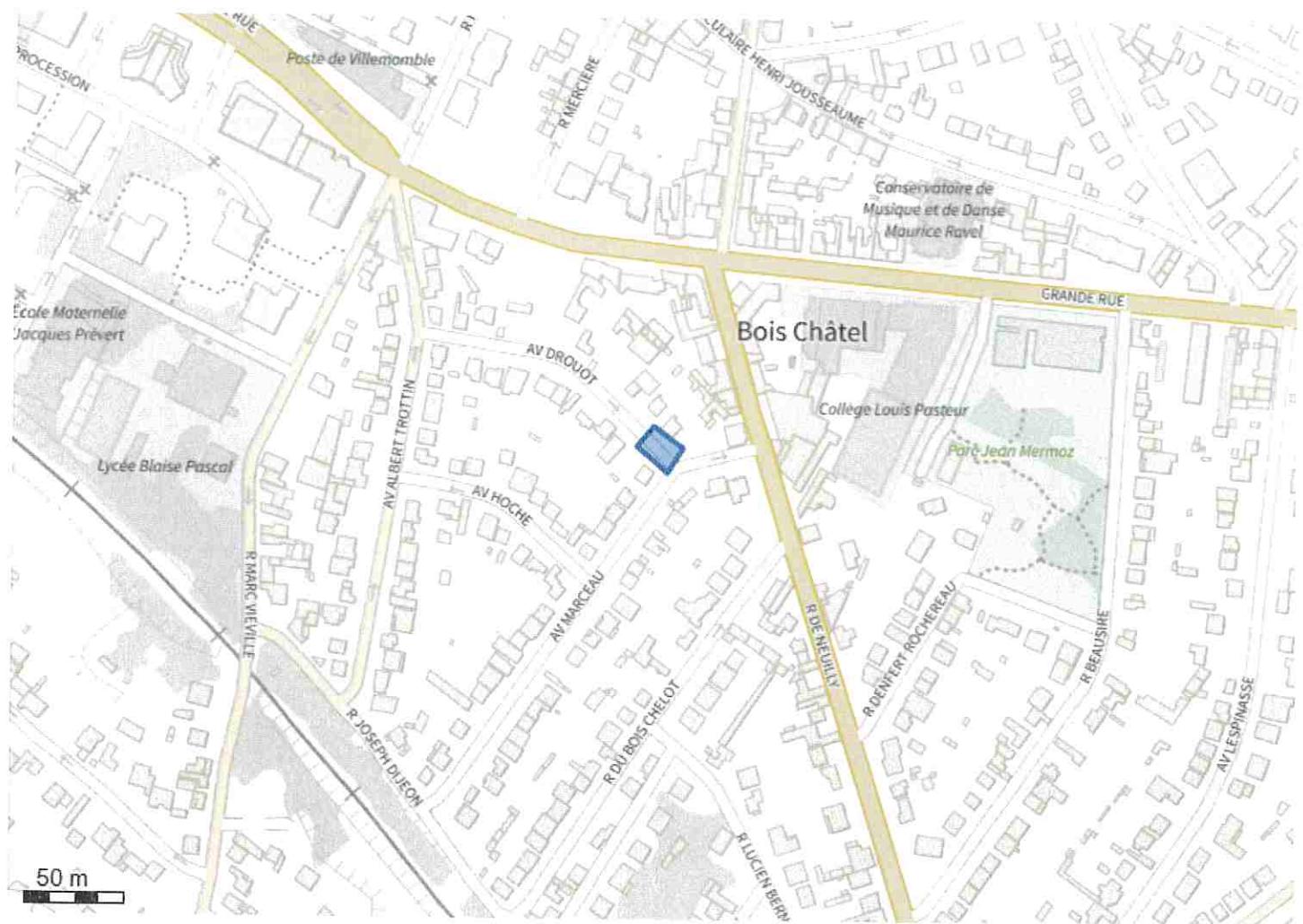
Fait à : NOISY LE GRAND

Le : 0 6 1 1 2 0 2 5

Nom : SENNANE Prénom : Lynda

Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.51384544,48.88207871 2.51372742,48.88198702 2.513942,48.88186712 2.51404929,48.88197997 2.51384544,48.88207871</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

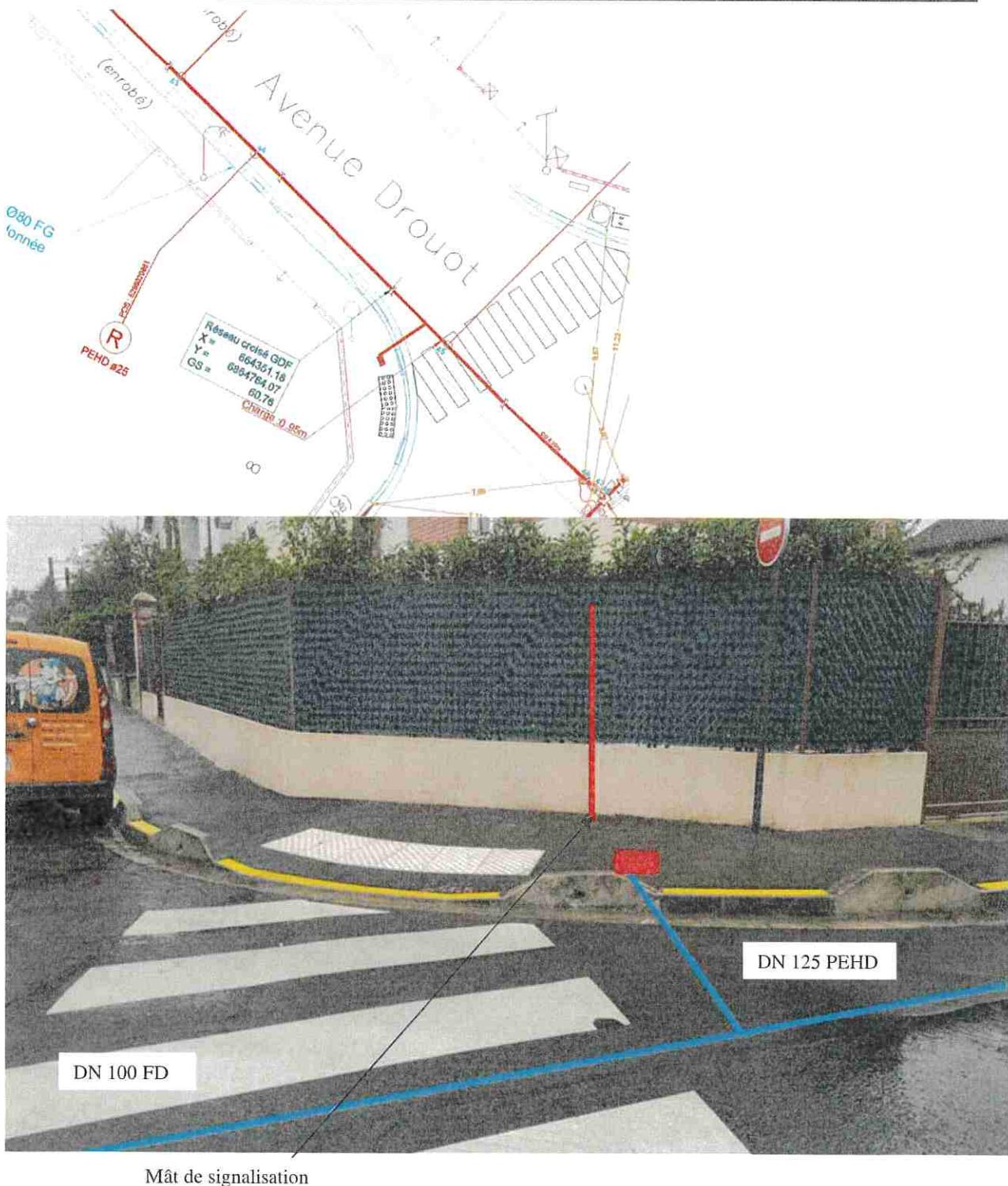
Polygone 1

```
(48.882079 2.513845) ; (48.881987 2.513727) ; (48.881867 2.513942) ; (48.881980 2.514049) ; (48.882079 2.513845) ;
```

Croquis des travaux à réaliser

Exemplaire client : à conserver par le client

Affaire n° : 6364912
Réalisé par Vincent YON
Le : 20/10/2025



SIGNATURE DU CLIENT
(Précédée de « bon pour commande »
et du cachet pour les Sociétés)

Fait à :
Le :/...../.....